



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Linda Bissonnette, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance régulière du conseil, soit le lundi 4 mai 2020 à 19 :30 hres.

À la suite de l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux les séances régulières du conseil se déroulent à huis clos et n'est donc pas ouvert au public.

Donc, toute personne désirant faire valoir leurs points de vue et commentaires au conseil pourront le faire par courrier au 1070, route du Président-Kennedy, Scott, Québec, G0S 3G0, à l'attention de Mme Linda Bissonnette, directrice générale adjointe, ou par courriel, lbissonnette@municipalitescott.com et ce, avant le 1^{er}-mai 2020.

Résumé :

Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment secondaire (garage) et ce avant la construction du bâtiment principal (résidence).

Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment secondaire (garage) d'une superficie de 111.48 m².

Dans tous les cas, il doit y avoir un bâtiment principal sur le lot pour pouvoir implanter un bâtiment secondaire.

La superficie allouée ne devra pas excéder 85 m².

Donc une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment secondaire sans avoir de bâtiment principal sur le lot 6 274 895, et d'une superficie excédentaire de 26.48 m² est demandée.

Donné à Scott, ce 15 avril 2020

Linda Bissonnette
Directrice générale adjointe et
Secrétaire-trésorière adjointe